

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE

mercredi 28 juin 2017
MJC

Présents : M. Lionel AMIAUD, Mme Evlalia AMYGDALAKI, Mme Sylvie BATOUL, M. Jean-Benoît BOST, Mme René BILLARD, M. Bernard CHANTEBOUT, Mme Colette CHÉRUBIN, M. Jérôme CUBILLE, Mme Annie DAMY, M. Olivier DUBLY, Mme DUPASSIEUX, Mme Jeanine ETCHECHOURY, M. Olivier FARCY, M. Bernard FERRAND, M. Bruno GRANDE, M. Serge GRÉGORY, M. Claude LURASCHI, Mme Karine MARLE, M. Philippe MILLET, M. Alain MUSSON-GENON, Mme Isabelle PORTE, M. Yves PUGET, M. Philippe RADIX, M. Fabien RASTELLO, M. Urko REINOSA, M. Michel ROUYER, Mme Michèle ROBOAM, Mme Nathalie SOHN-CARFANTAN, Mme France TARNAWSKI, Mme Sophie TICHIT, Mme Madeleine TRESSE, Mme Brigitte WENDELL,

Élus :

M. Grégoire De LASTEYRIE, Maire de Palaiseau, Conseiller régional d'Île-de-France, Vice-président de la Communauté Paris-Saclay,

Mme Marion VEDRINE, adjointe au maire chargée du quartier centre,

Services municipaux : M. Marc CARPENTIER, M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Président de séance : M. Gérald PÉCASTAINGS

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

INTRODUCTION:

a) Ouverture de la réunion par Mme Marion VEDRINE, adjointe au maire chargée du quartier CENTRE :

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance :
M. Gérald PÉCASTAINGS est président de cette séance.

c) Validation du Compte rendu de la séance du 13 mars 2017 :
Le compte rendu est validé après quelques modifications de tournures de phrases et précisions proposées par M. PÉCASTAINGS.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) **Retour sur la journée citoyenne du 20 mai 2017 :**

Sur le quartier du CENTRE, les actions ont consisté à la plantation d'herbes aromatiques dans le cadre du budget participatif, dans le parc de l'Hôtel de ville et place de la Victoire. Dans les autres quartiers, il y a eu des opérations de nettoyage et la fabrication de boîtes à livres.

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

Mme VEDRINE reconnaît un succès mitigé des diverses actions selon les quartiers et propose pour les prochaines éditions de la journée citoyenne de se concentrer sur moins d'actions.

M. Grégoire de LASTEYRIE, maire de Palaiseau, participe au conseil de quartier de ce soir pour aborder des questions directement avec les participants.

M. REINOSA aborde la question de la fréquentation du parc des Champs Frétauts et des nuisances occasionnées de jour comme de nuit (alcoolisations, défouloir, dégradations...). Le parc est par conséquent délaissé des riverains qui n'y laissent plus jouer leurs enfants. M. le Maire répond qu'il a participé à la dernière assemblée générale de copropriété de la résidence des Champs Frétauts et a pleine connaissance de ces problèmes. M. le Maire présente les moyens légaux dont il dispose pour lutter contre ces débordements: un arrêté interdit la consommation d'alcool depuis le mois d'avril. Il est important de préciser qu'un tel arrêté doit impérativement être circonscrit dans le temps et la géographie. Des amendes peuvent être adressées mais pas d'arrestation possible. La police nationale et la police municipale interviennent très souvent ; les auteurs de ces nuisances sont délogés avec le problème de les retrouver à un autre endroit. La Ville et ses partenaires tentent de travailler sur un accompagnement social de ces personnes et les leviers à disposition ne garantissent pas un effet immédiat. M. de LASTEYRIE rappellera à la police municipale de confisquer les boissons alcoolisées lors de leurs interventions. M. le Maire ajoute qu'une réflexion sur une solution pérenne est en cours, notamment sur une fermeture du parc avec un accès par code. Mme TICHIT informe qu'une commission du conseil de quartier a été créée pour travailler sur des propositions d'aménagements de végétaux de ce parc.

La question suivante porte sur le sentier des Marais et sur une rumeur selon laquelle ce sentier allait être requalifié en ruelle. M. de LASTEYRIE assure n'avoir soumis aucune délibération requalifiant cette voie. Il précise qu'il n'y a aucun projet de rendre le sentier des Marais carrossable et qu'il demeurera piéton. M. le Maire dit comprendre les craintes des riverains étant donné qu'un projet de construction de logements est en cours. M. le Maire précise que c'est le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui permettra de maintenir ce sentier en l'état. Le P.L.U. de Palaiseau étant en cours de révision, M. de LASTEYRIE rappelle que tout Palaisien peut adresser ses remarques lors de l'enquête publique, à la suite de laquelle le commissaire enquêteur donnera un avis au conseil municipal sur le projet de modification.

Un participant pose la question d'une étude hydrologique sur le secteur du sentier des Marais. M. le Maire répond qu'une étude a bien été réalisée. De plus l'immobilière Franco-suisse a donné son accord pour rencontrer le collectif habitant pour répondre aux questions sur ce projet de nouveaux logements. Tout dossier est instruit par le service du Développement Urbain de la Ville et recueille l'avis des experts de la Préfecture au regard du Plans de prévention des risques inondation (P.P.R .I.). M. le Maire affirme qu'au vu des études réalisées jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas de contrainte particulière à l'égard du projet.

M. RADIX demande à M. le Maire s'il existe un projet pour l'ancien centre des impôts, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la ville de Palaiseau ayant abandonné leur droit de préemption. M. le Maire répond qu'il y a bien eu des projets toutefois abandonnés en raison de la présence des lignes à haute tension (principe de précaution pour un équipement public) et du nécessaire désamiantage du site particulièrement onéreux. De plus, le financement de l'enfouissement des lignes à haute tension n'est pris en charge par ERDF qu'à parts faibles, le reste étant à la charge de la ville. Ce sont les raisons de l'abandon de tout projet. Le site est mis aux enchères par le ministère des Finances publiques.

M. de LASTEYRIE propose un point d'information sur l'îlot Ferrié et sur l'îlot Tronchet : les terrains appartiennent actuellement à l'Établissement public foncier d'Île de France (E.P.F.I.F.) et ont vocation à muter. La Ville a mandaté un cabinet externe pour procéder à l'analyse des parcelles qui a été présentée en réunion publique. Sur cette base, les promoteurs élaboreront des projets. Une nouvelle réunion publique sera programmée d'ici la fin de l'année pour ce qui concerne l'îlot Tronchet. S'en suivra une nouvelle pour l'îlot Ferrié. Le foyer des Anciens sera détruit et reconstruit. M. le Maire évoque une difficulté relative au lien intergénérationnel qu'il souhaite conserver entre le restaurant des Anciens et le restaurant municipal. En effet le restaurant actuel est relativement éloigné du Centre technique municipal et ne profite pas suffisamment au personnel municipal. La réflexion est en cours et la question non tranchée.

À propos de l'îlot Ferrié, l'E.P.F.I.F a acheté le terrain. Une discussion est en cours avec la RATP pour supprimer des voies de remisage et occuper le bâtiment. Ce type de négociation est assez long et compliqué.

Un participant évoque l'entrée de ville par le boulevard de la grande ceinture et signale un dysfonctionnement du déclenchement du feu au niveau du SPTC. Le réglage actuel provoquerait des bouchons. M. le Maire répond que c'est l'arrivée d'un bus qui déclenche les feux. S'il y a un dysfonctionnement, il sera relayé au STIF.

M. PÉCASTAINGS aborde un problème d'éclairage public non solutionné allant de la rue du Docteur Roux à la gare routière du SPTC. M. le Maire a connaissance de plusieurs défaillances en matière d'éclairage public qui est de la compétence de la CPS qui travaille avec un prestataire. Les dysfonctionnements sont bien relayés et M. de LASTEYRIE reconnaît que leurs solutionnements sont parfois compliqués.

Un participant aborde le déploiement des zones 30 dans le quartier de Lozère et demande si un retour d'expérience est en cours. M. le Maire répond que les remarques des riverains et des usagers sont positives et négatives. Il ajoute qu'une attention particulière est portée sur les contresens cyclables. Un questionnaire de satisfaction sera soumis au public et la commission « circulation-stationnement » du conseil de quartier de Lozère sera sollicitée pour enrichir ce travail d'analyse. Les conclusions seront suivies d'actions correctives ou d'ajustements du dispositif. M. le Maire explique qu'à l'heure actuelle, des verbalisations n'ont lieu que dans la rue du Général Leclerc et pas dans le reste du quartier. Il y a globalement un respect de la réglementation dans ce secteur. Une dérogation spécifique non prévue par le code de la route a été demandée au Ministère pour une adaptation des limitations de la vitesse à proximité du collège Charles Péguy.

b) Présentation du Ferry, lieu culturel à Palaiseau

Mme VEDRINE informe que ce point a été remplacé par la venue de M. le Maire au conseil de ce soir et que la présentation se fera ultérieurement. Toutefois Mme VEDRINE informe qu'un budget de 120.000 € a été consacré à des travaux de mise en conformité de l'électricité du site, de peinture et d'insonorisation. Le Ferry - Lieu de Fabrique Culturelle a ouvert dès la mi-mai en raison de l'intérêt manifesté par des artistes pour y travailler. Une présentation de la saison culturelle sera proposée au conseil de quartier du mois de septembre.

Mme OPPENEAU partage son avis selon lequel on est passé d'une situation peu maîtrisée (bruit, nuisances occasionnées par l'utilisation du lieu) à la situation inverse où tout est trop cadré. Elle demande par ailleurs une information plus complète sur le projet de la portion du Ferry à proximité d'un projet de nouveau conservatoire.

M. RADIX pose la question de l'avenir du Point Information Jeunesse (PIJ) au regard d'une rumeur selon laquelle son action serait menacée. M. CARPENTIER répond que le PIJ dépend précisément du service Vie locale dont il est le responsable, et qu'il n'y a aucune menace. En effet, le PIJ est toujours dans une dynamique d'accompagnement de projets des jeunes Palaisiens et l'équipe travaille actuellement à son dossier de relabellisation.

c) Information sur les travaux de voirie 2017

Mme VEDRINE présente les projets de voirie du Centre qui ont fait l'objet d'un arbitrage budgétaire du conseil municipal : des travaux de rénovation auront lieu dans la rue du Moulin à vent, le parking de l'église Saint Martin, et la rue de la Pie voleuse (portion depuis les plots jusqu'à la rue du 11 novembre).

M. PÉCASTAINGS émet la proposition de refaire les trottoirs du boulevard Bara entre la gare et la rue des Alliés en réduisant l'emprise des massifs pour assurer une circulation piétonne plus confortable. Mme VEDRINE répond qu'il n'y a pas de rénovation prévue pour cette portion du boulevard.

M. PÉCASTAINGS demande si les boîtiers Numéricable du boulevard Bara seront retirés à l'occasion de l'achèvement de la convention. Mme VEDRINE répond que les abonnements Numéricable sont peu nombreux et qu'il n'est pas rentable pour cette société propriétaire de ces boîtiers, de procéder à quelque modification de matériel que ce soit.

M. PÉCASTAINGS repose la question de la création d'un giratoire pour accéder et circuler sur le parking de l'Hôtel de ville qui donne sur la rue de Paris. Pour les services techniques, il n'y a pas de dysfonctionnement avéré, la largeur des places pose plus de problème et une réflexion peut être menée. Il n'y a pour l'instant pas d'action particulière prévue. M. PÉCASTAINGS n'étant pas d'accord avec l'avis des services, il aimerait se rendre sur place avec ses derniers pour échanger.

2. Point sur les travaux des commissions :

a) Commission Investissements : retour sur la réunion du 4 mai 2017 :

M. PÉCASTAINGS, qui a participé à cette réunion, fait un point sur les projets de 2016 :

- Le cheminement piéton du square du Pileu est achevé,
- Les jardinières de plantations d'herbes aromatiques à la disposition des habitants : la journée citoyenne du 20 mai a donné l'occasion de réaliser ces plantations. Des panneaux explicatifs seront installés pour rappeler l'initiative des conseils de quartier ainsi que la possibilité de se servir.
- Les plaques de signalétique patrimoniale : Leur pose va pouvoir se faire après une lecture ultime des contenus par le comité de rédaction.

Concernant les projets de l'exercice 2017, M. PÉCASTAINGS informe que pour cette année, les suggestions seront ouvertes aux Palaisiens via le Palaiseau Mag de l'été. Les suggestions

seront transmises aux membres des commissions investissements. Certaines commissions internes des conseils de quartier ont fait quelques suggestions. Un point sera fait à la rentrée.

b) Circulations douces : retour sur la commission 20 avril 2017 :

Mme VEDRINE présente les cheminements structurants en cours d'études évoqués lors de cette réunion :

- Chemin de la Batterie de la Pointe :

Actuellement l'accès à la Batterie de la Pointe est assuré par le chemin existant. La liaison piétonne envisagée se situe sur une parcelle privée. La pérennité de ce cheminement via la parcelle AT 52 est un axe prioritaire de travail pour la commune.

- Chemin de la Batterie de l'Yvette :

Nous sommes dans la même démarche conduite dans le cadre de la procédure de révision du PLU que pour le chemin de la Batterie de la Pointe. En effet, le chemin traverse des propriétés privées.

- Chemin Edmé Jomard (Polytechnique) :

Le projet pour ce sentier est mené par l'EPAPS et la CPS dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Saclay. C'est un cheminement piéton uniquement. Les vélos ou les piétons avec bagages n'ont pas été envisagés. Cependant, le projet d'aménagement intègre la réfection de l'ensemble avec au niveau des escaliers la création d'une bande roulante. Lors des échanges avec l'EPAPS, la ville a demandé l'installation de bancs, de l'éclairage et un revêtement spécifique. Dans le cadre de ce projet, le positionnement d'une station véligo est également à revoir. Le planning prévisionnel est 2018, il y a aura une phase de concertation.

- Liaison gare « Le Guichet » – Nano Innov (via le Parc Chanlon) :

Le projet pour cette liaison est mené par l'EPAPS et la CPS dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Saclay. Actuellement deux solutions sont proposées dans le parc Chanlon :

- Franchissement partiel de la carrière avec passerelle en bois
- Passage dans la carrière avec déclivité plus importante gérée par des escaliers.

Ces travaux pourraient être menés en 2018.

c) Commission « square des Champs Frétauts » :

La commission ne s'est pas réunie.

3. Questions diverses.

- Un participant signale que suite à l'abattage d'arbres dans la forêt domaniale au niveau de l'ENSTA, le gros bois a bien été emporté mais pas les branches qui sont restées sur place et encombrent les allées, ce qui représente une dangerosité.
- Une participante demande si la piscine va ré-ouvrir. Mme VEDRINE ne disposant pas des informations à ce sujet, propose de retraiter la question dans un point d'ordre du jour du conseil de quartier du mois de septembre. Mme VEDRINE informe de la manifestation de Palaiseau plage du 1er au 13 juillet sur le stade Collet.

- Un participant demande si la fête des bûcherons aura lieu cette année. M. CARPENTIER répond que la Ville n'est pas instigatrice de cet événement, mais seulement partenaire. La fête de l'année dernière a été annulée en raison du contexte d'attentat (Nice, juillet 2016).
- Un participant demande s'il est possible que le conseil de quartier soit informé en amont des enquêtes publiques afin d'émettre un avis au nom du conseil de quartier. Mme VEDRINE répond que dans ce cas de figure, il y a des réunions publiques distinctes des conseils de quartier. Ce participant regrette que les réunions publiques ne soient pas communiquées aux membres des conseils de quartier.
- M. PÉCASTAINGS, à propos des récents ateliers sur la révision du Plan local d'urbanisme, estime que les périmètres d'étude étaient trop restreints et pas assez globaux, que les problématiques étaient assez compliquées à comprendre, et que la méthodologie de travail a été expliquée trop rapidement.
- M. RADIX considère que le calendrier des réunions proposé par le site internet de la Ville n'est pas assez clair. Il propose par ailleurs que les commerçants soient invités aux conseils de quartier.
- M. GRÉGORY rappelle qu'à Palaiseau, il y a des personnes en situation de grande détresse matérielle (SDF) et qu'il y a de réels besoins pour leur garantir une hygiène élémentaire (WC publics, douches).

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier :

- Information complémentaires sur le site du Ferry (projets sur la seconde portion)
- Information sur la piscine
- « Plan bruit » à Palaiseau
- Aménagement de toilettes publiques et douches
- Le point d'eau de la forêt domaniale
- Réflexion sur les thèmes que peuvent porter les commissions du conseil de quartier
- Réflexion sur l'utilisation du budget de fonctionnement du conseil de quartier